

CNT

CULTURE SPECTACLE

Section Spectacle - culture.spectacle.rp@cnt-f.org
33 rue des Vignoles - 75020 Paris



INFO INTERMITTENTS / INFO INTERMITTENTS / INFO INTERMITTENTS / INFO INTERMITTENTS / INFO

" INTERMITTENT DU SPECTACLE " du régime à l'anorexie

Les négociations de la convention d'assurance chômage ont eu lieu en silence. Pour les annexes 8 et 10 qui régissent l'intermittence du spectacle, c'est le statu quo jusqu'en 2013, histoire de ne pas faire de vagues avant les élections !

Nous ne pouvons pas nous contenter de ce statu quo !

Mais, au fait, la réforme de 2003, c'est quoi ?

En 2003, les négociations de la convention d'assurance chômage ont donné lieu à la mise en place d'un nouveau système d'indemnisation beaucoup plus dur pour les intermittents du spectacle et l'effet espéré par le MEDEF a bien eu lieu : l'équivalent d'un plan social de plus de 30 000 travailleurs ! Depuis, le Pôle Emploi multiplie les entourloupes : création du numéro d'objet (attribué uniquement aux spectacles, il empêche la prise en compte des heures d'enseignement), modification surprise de la dénomination des métiers (qui entraîne des travailleurs intermittents à passer au régime général), réapparition de la carence...

Nous voulons vivre de nos métiers !

Avant toute négociation, nous exigeons, au minimum, le retour au système d'indemnisation d'avant 2003 c'est-à-dire un retour aux 507 heures de travail sur 12 mois ouvrant droit à une indemnisation sur 12 mois, la disparition du SJR (Salaire Journalier de Référence), un jour chômé égale un jour indemnisé, et le retour de la date anniversaire.

Histoire et l'actualité de l'intermittence du spectacle

**RENCONTRE
DÉBAT**

Vendredi 13 mai 2011, dès 20h

Conférence de Mathieu Grégoire, auteur de la thèse *Un siècle de salariat et d'intermittence* dirigée par Bernard Friot.

Local de la CNT 33 rue des Vignoles 75020 Paris Métro : Avron ou Buzenval